

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 35
➤ présents : 31 ➤ contre :
➤ votants : 35 ➤ blanc :
➤ abstention :

Date de convocation : 16 mai 2023

Séance du 22 mai 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 22 MAI à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Gorrevod, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	FONTIS Michel
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-BESSON
		Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-POLI Victoria-FAVRE Christian- DE CROMBRUGGHE
		DE LOORINGHE Michel
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	GIRAUD Catherine
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD Christine
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Jean-Marc WILLEMS suppléé par Monsieur Michel FONTIS.
Madame Marie-Pierre GAUTHERET a donné pouvoir à Madame Isabelle MERONI pour voter en son nom.
Madame Marie-Jeanne PESENTI suppléée par Madame Catherine GIRAUD.
Monsieur Freddy BEREZYAT a donné pouvoir à Monsieur Henri GUILLERMIN pour voter en son nom.
Monsieur Bertrand VERNOUX a donné pouvoir à Madame Pascale ROBIN pour voter en son nom.
Monsieur Raphaël MONTERRAT a donné pouvoir à Monsieur Christian GAULIN pour voter en son nom.
Monsieur Gilbert JULLIN.

Madame Dominique DOUARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative n° 1 du budget OM PDV.

Dans le cadre de l'acquisition des points d'apports volontaires enterrés sur la commune de Pont-de-Vaux, une prévision budgétaire de 106 860 € a été inscrite au budget primitif au compte 2181 (Installations générales, agencements, aménagements divers).

Une base de données ainsi qu'une passerelle ascendante et une passerelle descendante doivent être créées afin d'identifier les dépôts, pour un total de 3 000 € TTC.

Ces dépenses sont à comptabiliser au compte 2051 (Concessions et droits assimilés).

Il convient alors de prévoir les mouvements suivants :

- 3 000 €, compte 2181 « Installations générales, agencements, aménagements divers », dépenses, section d'investissement

+ 3 000 €, compte 2051 « Concessions et droits assimilés », dépenses, section d'investissement

Vu le budget OM PDV 2023

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 001-200071371-20230522-22052023_93-BF



Vu les crédits pouvant être affectés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 1 du budget OM PDV telle que détaillée ci-dessus.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président

